



Guerre au Vietnam et agent orange : la longue lutte pour la reconnaissance d'un drame écologique et social

PAR MAXIME GIEGAS,
CHARGÉ DE PROJETS À LA FUCID

ANALYSE DE LA FUCID 2024 | 07

Retrouvez toutes nos analyses et études
sur notre site Internet !
<https://www.fucid.be/analyses-etudes/>

FUCID ASBL | Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
info@fucid-unamur.be | 081/72.50.88
Numéro d'entreprise : BE0416.934.803
Compte en banque : BE45 0013 1728 8389

Avec le soutien de la
 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

À travers ses analyses, études et outils pédagogiques en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s / chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

Guerre au Vietnam et agent orange : la longue lutte pour la reconnaissance d'un drame écologique et social

Les conflits internationaux ont toujours été, au fil de l'histoire humaine, le berceau d'innovations plus destructrices et brutales les unes que les autres. De l'invention de la poudre à canon à la bombe nucléaire, en passant par les avions de chasse ou l'espionnage, les exemples ne manquent pas et l'actualité récente ne fait pas exception à la règle... L'un des exemples les plus frappants, par sa violence et ses conséquences toujours d'actualité pour une partie de la population, reste la guerre du Viêt Nam, qui a eu lieu de 1955 à 1975. Ce conflit fut le lieu de combats abominables, particulièrement en raison de l'utilisation de produits chimiques à des fins de destructions massives, dont le tristement célèbre agent orange. Pour parler de son impact sur l'environnement et la population vietnamienne actuelle, mais aussi de la lutte menée encore aujourd'hui par certaines de ses victimes, Anne Xuan Nguyen et Pierre Grega ont répondu à nos questions.

Anne Xuan Nguyen est chercheuse au GRIP (Groupe de recherches et d'informations pour la Paix et la Sécurité). Étant d'origine vietnamienne, le sujet de la guerre du Viêt Nam (ou « 2^e guerre d'Indochine⁰¹ ») fait partie de son héritage politique et familial. Cependant, ce n'est qu'après avoir aidé sa mère à organiser des collectes de fonds en faveur des victimes vietnamiennes de l'agent orange et développé un intérêt pour les enjeux environnementaux qu'elle s'est intéressée plus précisément à l'agent orange, qui a notamment été le centre de sa recherche doctorale, achevée en 2023.

Pierre Grega, sociologue de formation, a consacré sa carrière au secteur de la coopération. Actif dans plusieurs ONG ainsi que dans le monde politique, il a ensuite fondé son propre bureau

d'études, « DRIS », dédié à l'évaluation de projets pour diverses ONG, agences et organismes tant belges qu'étrangers. C'est là qu'il a construit des liens avec le Vietnam, notamment en étant l'un des architectes du texte d'une résolution visant à reconnaître les victimes vietnamiennes de l'agent orange, qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des représentants de Belgique en octobre 2023.

Guerre du Viêt Nam et Rainbow Herbicides⁰²

Le 2 septembre 1945, Hô Chi Minh déclare l'indépendance de la République démocratique du Viêt Nam. La région fait alors partie du territoire colonial de l'Indochine française, déjà éclatée par le chaos causé par la Seconde Guerre mondiale, entre guerres d'indépendance, occupation japonaise et reconquête française. En 1954, suite à des années de conflits, les accords de Genève divisent le Vietnam en deux parties : la République démocratique du Viêt Nam, dirigée par le parti communiste d'Hô Chi Minh, le Viet Minh, aura le contrôle du Nord du pays, et la République du Viêt Nam le contrôle du Sud, en attendant la tenue d'élections nationales sur la réunification. Elles n'auront pas lieu, les deux régions étant dirigées par des régimes autoritaires. Naît alors, au sein de la République du Viêt Nam, le Front de Libération du Sud Viêt Nam (FNL) qui engage de nouveaux combats afin de réunir les deux territoires sous le drapeau du Viet Minh⁰³.

^{#01} L'Indochine était un ensemble de provinces asiatiques qui faisaient partie de l'empire colonial français. Baptisée Indochine vers 1905, cette région regroupait plusieurs pays actuels, le Cambodge, le Laos et le Vietnam. ^{#02} En français : Herbicides arc-en-ciel. ^{#03} La situation est complexe et serait trop longue à expliquer dans le cadre de cette analyse. Pour en savoir plus, voici quelques ressources intéressantes : Documentaire : « The Vietnam War » de Ken Burns et Lynn Novick, Article : « La guerre du Vietnam : causes, déroulement et conséquences » (Herodote.net).

Les États-Unis, qui soutiennent déjà le Sud Vietnam pour de nombreuses raisons (notamment le contexte de Guerre froide, où les États-Unis tentent d'étendre à tout prix leurs zones d'influences capitalistes face au communisme russe ou chinois), renforcent encore leur présence militaire dans le pays à partir de 1961, en faisant débarquer des centaines de milliers de GI⁰⁴, mais pas uniquement...

En 1961, les Vietnamiens vont être les témoins d'un des drames écologiques les plus importants de l'histoire humaine. En effet, de grands avions vont survoler leur région et déverser ce que l'on va appeler les *Rainbow herbicides*, un ensemble d'agents chimiques et de défoliants⁰⁵. L'objectif le plus évident était de supprimer le couvert végétal qui empêche la reconnaissance des troupes nord vietnamiennes et permet à ces dernières, habituées à cet environnement, de réaliser des attaques éclair, des embuscades. Mais, comme nous l'apprend Pierre Grega : « C'était aussi pour détruire les cultures, le milieu dans lequel vivent les paysans, afin que ceux-ci ne soutiennent pas ces soldats du Front national de libération, pour qu'ils ne puissent pas leur donner de la nourriture, voire même pour affamer cette population comme on le fait un peu partout dans un contexte de guerre. C'est-à-dire qu'ils utilisaient la population civile comme bouclier et parfois même comme artisans d'une guerre afin de tellement dégoûter cette population qu'elle finissait par se retourner contre le camp qu'elle était en train d'aider. »

Parmi ces différents produits chimiques, l'un, du fait de son efficacité, va être épandu dans des quantités astronomiques : l'agent orange.

Du « Miracle Vert » au premier « Écocide »

L'agent orange naît dans un contexte particulier : celui du « Miracle Vert ». « Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un boom de l'industrie chimique, les désherbants et les engrais de synthèse », nous explique Anne Xuan Nguyen. « On passe d'une ère où les famines sont récurrentes en Occident à des productions qui sont régulées par l'agrochimie qui permet une certaine stabilité des

10% du territoire actuel vietnamien a été aspergé d'agent orange, ce qui équivaut à la taille de la Belgique.

récoltes ». Initialement, ces herbicides existaient donc déjà et étaient produits par des grandes industries telles que Monsanto et Dow Chemical. Ils étaient disponibles pour un usage domestique dans des doses beaucoup plus diluées que celles utilisées durant la guerre du Viêt Nam.

Mais dès 1961, donc, sous ordre du gouvernement Kennedy, la production de ces herbicides par Monsanto et Dow Chemical (ainsi que d'autres manufactures plus petites) est accélérée et les normes de sécurité sont mises de côté, avec pour conséquence l'apparition de dioxines⁰⁶ dans les lots d'agent orange envoyés au Vietnam. L'utilisation de ces herbicides par l'armée américaine n'a rien d'anecdotique : « C'est 10% du territoire actuel vietnamien qui a été épandu, ce qui équivaut à la taille de la Belgique, et certains endroits ont été épandus jusqu'à 10 fois sur la même zone. Si on doit faire un équivalent belge, c'est comme si toute la région de Bruxelles-Capitale avait été aspergée. C'est une zone assez conséquente », compare Anne Xuan Nguyen.

Conséquences pour l'environnement

Étant donné que l'objectif de l'armée était de détruire la végétation, les conséquences environnementales semblent évidentes : « Au début, les grands arbres sont morts et on parle ici de forêts à triple canopée assez impressionnantes. Du coup, au-dessus, il n'y avait plus rien, seules poussaient les espèces invasives » nous raconte Anne Xuan Nguyen. « Certains endroits n'étaient plus qu'une forêt de troncs, sans feuille. Tout était mort et la terre commençait à s'éroder vu qu'il n'y avait plus de racines pour la retenir. »

#04 G.I. est le nom donné aux soldats américains. #05 Produit chimique provoquant la destruction de certaines zones de végétation dense. #06 Les dioxines sont des polluants de l'environnement très toxiques.

Un effet sur l'environnement qui s'observe encore aujourd'hui : l'institut Hatfield, un institut de consultation environnementale, et le comité 1080, un institut vietnamien qui travaille sur les conséquences de la guerre, ont en effet répertorié, dans les années 2000, environ 30 sites au Vietnam encore très pollués. « Très pollués », cela signifie « qu'ils dépassent de plusieurs dizaines de fois les taux considérés en Europe comme des taux de pollution industrielle », précise Anne Xuan Nguyen. Ces sites, appelés « hotspots », ne sont pas forcément les endroits où l'agent orange a été le plus épandu, mais plutôt « les aérodrômes dans lesquels il y avait les transports et le stockage des produits dans des conditions assez rudimentaires en termes de protection », note Pierre Grega. « L'armée utilisait de simples fûts de 200 litres en tôles, sans double paroi de protection : quand cela perçait, se renversait ou débordait, le produit coulait directement dans les rivières, dans la terre. » Selon l'expert, c'est un cycle sans fin : « Cela a infecté la terre, les lacs, les rivières et du coup, on a retrouvé de la toxine dans les poissons, par exemple. Si la population les mange, elle va ingérer des quantités énormes de cette toxine et cela se retrouve dans le sang humain. En bref : la nature est infectée et la nature infecte continuellement la population qui est elle-même infectée par cela. »

Conséquences pour l'humain

Mais ce n'est pas tout... En plus d'infecter l'environnement (et par conséquent l'alimentation et donc les êtres vivants), cette pluie de dioxines va directement tomber sur les populations vietnamiennes, comme nous informe Pierre Grega : « L'agent orange a touché entre 2 et 5 millions de personnes directement sur place. Cela équivaut à plus ou moins 5% de l'ensemble de la population actuelle du pays et il n'était pas autant peuplé à l'époque. » Le problème est que les effets de ces herbicides ne sont pas directement visibles pour les humains : il faudra attendre un certain nombre d'années avant de se rendre compte des dégâts de ce produit pour la santé humaine. « Les associations de vétérans américains et vietnamiens parlent d'apparitions de cancers de types très rares, de maladie d'Hodgkin⁰⁷, ou encore d'apparitions précoces de maladie de type Parkinson »,

détaille Anne Xuan Nguyen. Mais pour elle, « le sujet qui, entre les USA et le Vietnam, a été et reste le plus tendu, c'est la question des dommages intergénérationnels. » En effet, encore à l'heure actuelle, plusieurs générations d'enfants et de petits enfants des victimes directes de l'agent orange en subissent encore les conséquences... Malformations congénitales de certains membres ou du visage, polyhandicaps physiques et/ou mentaux graves sont encore très fréquents aujourd'hui. « Dans certaines régions du Vietnam, il existe de très nombreux centres qui accueillent des gens qui ont un handicap mental et/ou physique, parfois très lourd ! » témoigne Pierre Grega. « J'ai rencontré des dizaines de personnes qui ne sont pas capables de se mouvoir ou de se nourrir seules. Ce sont des générations entières de la population qui ont été intellectuellement et physiquement amoindries par ces défoliants. »

Aujourd'hui, au Vietnam, beaucoup d'organisations et d'associations essayent de s'organiser pour soutenir ces populations. Pierre Grega souligne d'ailleurs l'impact économique sur la population, encore aujourd'hui : « des inégalités fortes se créent au sein de la population et les familles des victimes de l'agent orange doivent se débrouiller avec une petite prime de l'État, qui est souvent insuffisante pour vivre dignement. »

Mise en lumière, reconnaissance et procès

Le 5 octobre 2023, la Chambre des représentants de Belgique a voté à l'unanimité une résolution en faveur de la reconnaissance des victimes vietnamiennes de l'agent orange. L'importance de cette reconnaissance peut ne pas être perceptible directement, la Belgique n'ayant que peu d'autorité sur la sphère géopolitique internationale et n'ayant pas non plus eu de liens directs avec la guerre du Viêt Nam. Cependant, Anne Xuan Nguyen nous l'assure : « Déjà, il ne faut pas voir la Belgique toute seule, il faut la voir dans son écosystème international : la Belgique fait partie de l'Union européenne, elle est membre de l'Organi-

#07 Maladie se manifestant par un cancer au niveau des lymphocytes, un type de globules blancs.

sation mondiale de la santé, est un pays onusien et est alliée des États-Unis. La reconnaissance par la Belgique des victimes de l'agent orange est une première mondiale et a vocation à ce que le sujet soit poussé dans les arènes internationales. D'autres comités politiques de différents pays vont s'y intéresser et pourquoi pas voter la même reconnaissance. » Pierre Grega ajoute : « La Belgique reste un allié fidèle des États-Unis et c'est peut-être une bonne chose que des alliés de ces derniers, soutiennent le Vietnam pour les interpeller et forcer un peu la main. C'est plus facile qu'un ami te fasse une critique pour t'améliorer que quand c'est ton ennemi. »

Donc oui, « c'est une reconnaissance symbolique », admet Anne Xuan Nguyen, « mais c'est aussi un appel à apporter un appui aux victimes et à faire pression politiquement au niveau international. Le but est que cela fasse un effet boule de neige. »

Pour saisir pleinement la portée de cette décision, il est pertinent de revenir en arrière et d'examiner les premières alertes ainsi que les moments clés qui ont progressivement mis en lumière ce drame au fil de l'histoire, des mouvements anti-guerres américains jusqu'aux nombreux procès, dont celui qui a lieu actuellement en France.

Dès l'entrée en guerre des États-Unis au Vietnam, de l'autre côté du Pacifique, un mouvement voit le jour : le mouvement anti-guerre et anti-nucléaire des étudiant·e·s américain·e·s, qui proteste contre l'engagement militaire américain qui fait de nombreuses victimes chez les civils vietnamiens, mais aussi contre l'usage des défoliants et des armes chimiques et biologiques de manière générale.

Il faudra néanmoins attendre 1971 pour obtenir la suspension des épandages, « à force de mobilisation et de lobbying de la part des chercheur·e·s américain·e·s », nous révèle Anne Xuan Nguyen. Parmi ces chercheurs, on retrouve un éminent professeur de biologie de l'université Yale, Arthur W. Galston, qui fut paradoxalement, pendant la Seconde Guerre mondiale, l'un des scientifiques ayant participé au développement de certaines substances que l'on va retrouver quelques années plus tard dans l'agent orange.

La reconnaissance par la Belgique des victimes de l'agent orange est une première mondiale et a vocation à ce que le sujet soit poussé dans les arènes internationales.

Galston va donc alerter le grand public et surtout les autorités américaines et proposer, lors d'une conférence à Washington en 1970, de faire passer une loi, un nouvel accord international, pour interdire l'écocide. C'est la première fois de l'histoire que ce terme d'écocide sera prononcé et Galston le définira simplement à cette époque comme « la destruction délibérée de l'environnement », avec comme objectif de mettre en lumière les conséquences de cette destruction sur les humains (Scigacz, 2021). Anne Xuan Nguyen nous rapporte également que, suite à cette conférence de 1970 « Galston va élaborer la première définition de l'écocide, en se basant sur la définition du terme "génocide" et des procès de Nuremberg de 1945⁰⁸. »

Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard, et majoritairement grâce à la mobilisation des associations de vétérans américains, que sept producteurs de l'herbicide utilisé dans l'agent orange vont être condamnés à verser la somme de 180 millions de dollars à un fond de compensation destiné aux vétérans nationaux américains, en 1987 (Cholez, 2021). Anne Xuan Nguyen, néanmoins, tempère cette victoire : « Ce n'est pas vraiment une reconnaissance, car cette compensation était liée à une pension militaire à laquelle aurait droit un vétéran tant est qu'il souffre d'un certain nombre de maladies présumées liées à l'agent orange. C'était moins une reconnaissance qu'une stratégie politique du père Bush, président à l'époque, qui voulait se mettre les vétérans dans la poche. »

En 2004, toujours aux États-Unis, c'est l'association vietnamienne des victimes de l'agent orange (VAVA⁰⁹) qui va, en s'appuyant sur le protocole

^{#08} Procès historique des alliés de la Seconde Guerre mondiale contre 24 hauts responsables nazis par le Tribunal militaire international. ^{#09} VAVA : Vietnam Association for Victims of Agent Orange / Dioxin.

de Genève de 1925 interdisant l'usage d'armes chimiques, déposer une plainte contre une petite dizaine de fabricants de ces produits. « Un an plus tard, elle verra sa plainte refusée, de même que son appel en 2008, puis finalement un dernier refus par la Cour suprême des États-Unis », nous confie Pierre Grega.

Depuis, un nouveau procès a pris de l'ampleur : celui intenté par Mme Tran To Nga, vietnamienne d'origine mais ayant obtenu la nationalité française, reporter de guerre durant la Guerre du Viêt Nam et victime directe de l'agent orange. Pour Anne Xuan Nguyen, ce procès est historique : « C'est la première plainte qui se déroule hors du Vietnam ou des États-Unis. De plus, on considère que c'est peut-être l'un des derniers procès qui pourrait avoir lieu opposant une personne vietnamienne victime de l'agent orange qui a maintenant la nationalité française. Il faut savoir que, en 2015, François Hollande, alors président de la France, a donné à son pays une capacité juridique universelle. Cela signifie que n'importe quelle citoyenne ou citoyen français qui est lésé à l'étranger peut intenter un procès en France à une entité étrangère. » C'est exactement ce que Tran To Nga a fait en portant plainte contre ces entreprises ayant produit l'agent orange.

En 2015, elle va donc introduire une première plainte au tribunal d'Evry. En 2021, le procès sera débouté car « la cour d'appel française considère qu'elle n'est pas assez qualifiée pour ce litige... du coup elle fait appel », rapporte Anne Xuan Nguyen. « Bayer, Monsanto et les autres firmes accusées, elles, jouent la carte très lâche du temps, car Tran To Nga, même si elle continue de lutter, n'est plus toute jeune et on lui demande de retrouver un nombre incalculable de preuves de l'époque. » Pierre Grega de renchérir : « Cette bagarre est permanente et va le rester car les entreprises tablent sur une chose : le décès de Nga. »

Depuis notre entretien avec Anne Xuan Nguyen et Pierre Grega, la cour d'appel de Paris a confirmé le caractère irrecevable de la demande de Tran to Nga, le 22 août 2024 (Le Monde, 2024). Tran to Nga, désormais âgée de 82 ans, voit de

plus en plus une décision favorable lui échapper dans ce que l'on appelle « le procès de la dernière chance ». Et la tâche s'avère presque impossible tant le rapport de force contre ces géants de la pétrochimie, aux fonds gigantesques, est déséquilibré. « On parle quand même d'un cabinet qui défend Tran to Nga pro bono, contre 26 autres », souligne Anne Xuan Nguyen¹⁰.

Ne pas oublier, rendre visible

Mais alors que faire ? Ce dont Pierre Grega et Anne Xuan Nguyen sont persuadé·e·s, comme pour beaucoup d'enjeux sociaux, c'est l'importance de la visibilité autour de la problématique. « À chaque fois qu'il y a une mobilisation autour de l'agent orange ou un procès, cela met le sujet dans l'agenda politique, au sein des médias et de la société civile », fait remarquer Anne Xuan Nguyen.

« Je suis fortement impressionné par le nombre de gens qui ne connaissent absolument pas cette question », nous confie Pierre Grega. « C'est un scandale total, mais que l'on oublie assez vite lorsque l'actualité passe. Il faut continuer à en parler. C'est important d'en garder la mémoire parce que c'est un phénomène dévastateur qui a, en plus, encore des conséquences aujourd'hui... et là-bas, les gens n'ont pas oublié. »

Enfin, si l'épandage au Vietnam de l'agent orange fut le premier écocide avéré, Anne Xuan Nguyen nous rappelle que « le Vietnam n'est pas le seul pays à subir ce type de pollution persistante : on peut parler de l'uranium appauvri en Irak, de ce qui se passe actuellement en Palestine. Le Vietnam était peut-être le premier cas de pollution de guerre attesté, mais il ne sera clairement pas le dernier... » ●

PAR MAXIME GIEGAS,
CHARGÉ DE PROJETS À LA FUCID

^{#10} Pour plus d'informations sur le procès de Tran To Nga et l'actualité des luttes pour la reconnaissance des victimes, n'hésitez pas à visiter le site internet du collectif « Vietnam Dioxine » (<http://vietnamdioxine.org/>).

Bibliographie

- Entretien avec Anne Xuan Nguyen, 08/08/2024.
- Entretien avec Pierre Grega, 28/08/2024.
- Cholez Anne-Marie, janvier 2021, « L'agent orange, le poison de la guerre du Vietnam », Reporterre, <https://reporterre.net/L-agent-orange-le-poison-de-la-guerre-du-Vietnam-en-proces>
- Scigacz Marie-Adélaïde, 25 janvier 2021, « Ecocide : Comment l'agent orange a donné naissance à un concept juridique qui fait débat depuis un demi-siècle », France Info, https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/ecocide-comment-l-agent-orange-a-donne-naissance-a-un-concept-juridique-qui-fait-debat-depuis-un-demi-siecle_4257259.html